

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SAMEDI 18 SEPTEMBRE 2021 - 09H00/17H30

Membres présents	AVELOT Maryvonne, BAUDRAND Jacky, BOISSIERE Daniel, BOULEMAR Brigitte, COSSET Anne, CHABANNES Emmanuel, DE JAEGERE Laurence, DESMET Joelle, DIZIER Séverine, GAUTHIER Valérie, GOSSE Cédric, GROSSETETE Catherine, HAY Nicolas, KIRCHEN Fatima, LEGRAND Christophe, LEHAIR Agnès, LEROY Jacques, MENTRE Loïc, PARIS Jérôme, PRIVAT Emmanuel, SAEZ Eric, SERRANO Didier, VIALAT Jean-Philippe.
Invités à titre consultatif	DODU Alexandre, FRITSCH Guillaume, MANGEL David, MASSIAS Laurent, MAZE Benjamin, LESCURE Philippe, SAINT JEAN Bernard, SOUIOUNOV Sabina, ZIMMER Stéphane.
Absents excusés	BOULEMAR Brigitte, CORDIER Yves, DUPONT Anne-Charlotte, EDELGA Fanny, FALL Maimouna, FORTUIT Gérald, GEFFROY Christine, LAPARADE Jacques, LORRY Pascal (Président du TRIATHLON CLUB CHATEAUROUX 36), MERLE Audrey, MOUSSEL René, PIVETEAU Brice, POAS Apolline.

Conformément aux dispositions prévues par les statuts fédéraux adoptés par l'AG du 17 avril 2021 :

- 2.3.1.3.3. *Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la F.F.TRI. et ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.*
- 2.3.1.3.4. *Le Conseil d'Administration délibère, sauf dispositions particulières, à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.*
- 2.3.1.2.5. *Les fonctions des administrateurs prennent fin :*

(...)

- *Par anticipation de manière individuelle :*

(...)

Lorsque l'intéressé ne remplit plus les conditions d'éligibilité applicables ;

Si l'intéressé a, sans excuse valable, manqué trois séances consécutives du Conseil d'Administration de la F.F.TRI..

Dans ces conditions, et hors cas de décès mettant automatiquement fin au mandat, il est déchu de son mandat par constat du Conseil d'Administration.

Plus du tiers des membres du conseil d'administration (CA) étant présent, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

A titre liminaire, le président Cédric GOSSE rappelle la plus-value que représente l'organisation des CA dans les territoires pour le maintien du lien entre la fédération et ses organes déconcentrés. Par ailleurs, afin d'optimiser le temps de présence des élus lors de ces CA en présentiel, les éléments communiqués à titre informatif seront transmis lors de CA organisés en visioconférence. A ce titre, le point budgétaire initialement prévu à l'ordre du jour sera traité lors d'une prochaine réunion.

1. Point d'information général

2

2. Point d'étape ANS	5
3. Plan de relance	7
4. Temps de réflexion : Paris 2024 et Héritage 2024	8
6. Signature de la convention UNSS et présentation du sport scolaire en lien avec la fédération	9
7. Bilan des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020	9
8. Temps de réflexion : Projet fédéral	10

1. Point d'information général

Dans un premier temps, l'état d'avancement des différentes actions et projets des pôles fédéraux depuis le mois de juillet 2021 est diffusé.

A. Développement

L'opération "Rentrez? Bougez!", dont l'efficacité globale n'est pas encore établie à ce jour du fait d'un démarrage récent, connaît une bonne participation.

Dans le cadre de la campagne de labellisation des écoles de triathlon, plus de 450 éducateurs ont été sensibilisés à la problématique des violences sexuelles grâce à l'intervention de l'association COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE.

Par ailleurs, une bonne communication a été réalisée autour du dispositif "Crédit Formation" permettant de soutenir la formation des clubs labellisés *, **ou ***. Ce dispositif a permis à la F.F.TRI. de financer un montant global de 39770 euros au bénéfice des clubs

Dans le cadre de la célébration des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) sur les jardins du Trocadéro à Paris, la participation de la fédération a été vivement appréciée, tant par le public que par les acteurs du mouvement sportif, notamment du fait de la mise en place de la Triathlon Immersive Room (TIR). Sur ce dernier dispositif, l'appel à projet est repoussé au 30 octobre 2021. Les élus sont invités à solliciter les clubs de leurs territoires afin d'y participer.

Trois appels à projets sont également en cours concernant les clubs spécialisés dans la pratique des raids. Le nombre de clubs orientés vers cette pratique a augmenté de plus de 300% en un an, ce qui nécessite une attention fédérale particulière envers ces structures (projets structurants, matériel spécifique, encadrement...).

Enfin, le Conseil national des jeunes (CNJ), récemment constitué, a réalisé ses premières réunions et continue sa réflexion autour de nouveaux projets.

B. Responsabilité sociétale des organisations

Dans le cadre de la responsabilité sociétale des organisations (RSO), la commission RSO a mis en place une stratégie en 4 axes : l'éco-responsabilité (label "éco-responsable"), la citoyenneté (programme "savoir rouler", pratique féminine dans les QPV...), la mixité et la lutte contre les violences et les discriminations.

La commission nationale médicale a, quant à elle, mené une réflexion sur les dispositions relatives à la protection de la santé des licenciés, l'optimisation des ressources médicales et l'accompagnement des instances fédérales dans la gestion des questions médicales.

Enfin, la commission nationale financière a émis un avis favorable sur divers appels d'offres (logistique des Grand Prix, communication, assurance, couverture médiatique). Divers travaux concernant, notamment, le contrôle des comptes des Ligues, la régularisation des avances de trésorerie et la refonte du plan analytique sont en cours.

C. Territoires

Le nouveau Conseil national des territoires (CNT), constitué début 2021 et comportant 25 membres ayant différentes fonctions locales, a décidé d'orienter sa réflexion pour 2021/2022 autour de la plateforme nationale de dépôt des dossiers organisateurs, de l'évolution du Pass compétition et de la réforme du mode de scrutin. Les chefs de pôle sont dès à présent invités à saisir ce conseil sur toute question relative aux territoires. Le prochain séminaire de la CNT est prévu en novembre 2021.

En outre, une mission des comités départementaux (CCD) a été constituée au début de l'année 2021. Des réunions de travail ont déjà été organisées pour faire un état des lieux des comités départementaux de triathlon sur le territoire national. Le questionnaire à leur destination, réalisé et validé par les vice-présidents, sera diffusé aux comités départementaux après validation du bureau exécutif (BE).

Par ailleurs, le pôle territoire mène d'autres réflexions en parallèle des projets précités :

- Projet ultra-marin 2021/2024 : dispositif d'aide aux déplacements, soutien de la direction technique nationale (DTN) sur le plan de la formation, gestion de la convention tahitienne, projet de jumelage avec des ligues de métropole...
- Conventions F.F.TRI.: nécessité de mener une analyse sur toutes les conventions en vigueur à ce jour entre la fédération et divers partenaires afin de les mettre à niveau ou les abroger.

D. Vie sportive

Les commissions du pôle Vie sportive ont organisé des réunions régulières. Elles ont permis la gestion de la reprise des compétitions en juin 2021 avec un maintien du programme initial, complété par les manifestations reportées dans la première partie de l'année.

En parallèle de la refonte du cahier des charges des épreuves nationales, un appel à candidatures a été ouvert pour l'organisation des épreuves nationales en 2022, 2023 et 2024.

Enfin, des réflexions sont en cours sur l'évolution du calendrier des compétitions.

E. Direction générale

En conséquence de nombreux mouvements du personnel, avec notamment cinq départs (Safa BENNA, Kahena TAALBA, Alec ERAUD, Romain LIEUX et Julien POUSSON) et cinq arrivées (Nicolas POULEAU, Nadège GARCIA, Sabina SOUIOUNOV, Paul VIAIN et Stéphane ZIMMER), une attention toute particulière est portée au management de l'équipe fédérale et à la dynamique de groupe.

En parallèle, la direction générale a traité les points suivants : différents appels d'offres, relance de l'élection du comité social et économique, signature d'un nouvel accord d'intéressement et signature prochaine d'un avenant à l'accord d'entreprise relatif au télétravail.

A l'occasion de cette présentation, Didier SERRANO, secrétaire général, a remercié les salariés du siège fédéral qui ont fait preuve d'un investissement et d'un engagement important durant les derniers mois.

F. Communication et marketing

Durant les dernières semaines, le pôle communication a participé à la promotion des Équipes de France de triathlon (JOP, épreuves internationales, Live des Jeux) et du développement des disciplines enchaînées (campagne "Rentrée? Bougez!", campagne de rentrée, etc). Le plan de communication pour le dernier trimestre 2021 et la finalisation de l'appel d'offres avec une agence de communication (contrat 2022/2025) ont également été réalisés.

Un point de vigilance est par ailleurs soulevé : il s'avère nécessaire d'opter pour une gestion anticipée des dossiers qui mettent à contribution le service communication marketing, afin d'optimiser plus précisément les tâches qui incombent au service.

G. Comptabilité

Un travail de réflexion a été mené afin d'organiser la refonte de la comptabilité analytique fédérale (tableaux de correspondance, niveau de détail souhaité dans N2F, etc) dans l'optique d'optimiser la gestion budget de la fédération. Ce travail devrait aboutir courant octobre 2021 permettant la mise en place effective à cette date d'une comptabilité analytique au sein de la fédération pour l'ensemble des recettes et dépenses.

H. Adhésions

Concernant les adhésions, des évolutions ont eu lieu sur la plateforme Espace Tri : allègement des formulaires de prise de licence, modification de la procédure "mot de passe oublié", identification des différents types de pratique, etc.

La MAIF devient le nouvel assureur fédéral et propose trois formules aux licenciés : responsabilité civile ; responsabilité civile et individuelle accident ; responsabilité civile, individuelle accident, garantie vélo, assurance annulation.

Concernant la gestion des Pass compétition, il est rappelé que le CA du 08 juin 2021 a validé la systématisation de l'utilisation du module "pass compétition en ligne" pour la totalité des organisations et la modification des flux financiers concernant ce produit (encaissement par la ligue puis facturation de la part fédérale par la F.F.TRI.).

Il s'avère nécessaire de systématiser la prise des pass compétition en ligne afin d'être en capacité d'estimer en temps réel l'apport financier qu'ils représentent et ainsi optimiser la gestion budgétaire fédérale tout au long de l'exercice comptable.

A l'occasion de cette présentation, Didier SERRANO, secrétaire général, a souligné le grand travail réalisé par l'équipe du siège fédéral pour mettre à jour rapidement l'Espace Tri et le rendre fonctionnel pour la rentrée sportive.

Concernant les prises de licences et contrairement aux prévisions établies dans le cadre du budget prévisionnel (estimation de moins 20% de licences par rapport à l'année 2020), il est constaté une baisse du nombre de licenciés de "seulement" 13,5%.

2. Point d'étape ANS

L'Agence Nationale du Sport (ANS) a transmis à la fédération, pour information, les premiers chiffres dont elle dispose en matière d'accompagnement sur les enveloppes "PST Fonds territorial de solidarité" et "PST prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique". Il est à noter que ces chiffres ne sont pas définitifs, toutes les campagnes n'étant pas closes dans les régions.

L'important travail d'information et de communication réalisé par la fédération, et relayé par les ligues, a porté ses fruits. En effet, les clubs, comités départementaux et ligues régionales se sont fortement mobilisés et, comparativement à l'année 2020, ont obtenu globalement 3,2 fois plus de subvention sur l'enveloppe "PST Fonds territorial de solidarité" et 2,7 fois plus sur l'enveloppe "PST prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique" :

FONDS TERRITORIAL DE SOLIDARITE (campagnes encore ouvertes dans certains territoires, chiffres non définitifs)

(clubs, CD, Ligue)	2020	2021	<i>dont j'apprends à nager</i>
Auvergne-Rhône-Alpes	17 500 €	30 400 €	5 000 €
Bourgogne-Franche-Comté	4 000 €	- €	
Bretagne		- €	
Centre-Val de Loire	2 000 €	21 800 €	4 000 €
Grand Est	2 700 €	34 000 €	2 500 €
Guadeloupe	5 000 €	2 000 €	
Guyane		- €	
Hauts-de-France	73 936 €	92 300 €	
Île-de-France		57 500 €	17 500 €
Réunion	4 500 €	10 500 €	
Martinique		- €	
Mayotte		- €	
Normandie		9 500 €	3 000 €
Nouvelle-Aquitaine		13 000 €	
Nouvelle-Calédonie	2 933 €	- €	
Occitanie		44 672 €	2 072 €
Pays de la Loire		- €	
Provence-Alpes-Côte d'Azur		52 310 €	
Corse		- €	
TOTAL	112 569 €	367 982 €	34 072 €

enveloppe multipliée par
3,2 par rapport à 2020

PREVENTION DES NOYADES ET DEVELOPPEMENT DE L'AISSANCE AQUATIQUE


(campagnes encore ouvertes dans certains territoires, chiffres non définitifs)

(clubs, CD, Ligue)	2020	2021
Auvergne-Rhône-Alpes	1 500 €	
Bourgogne-Franche-Comté		
Bretagne		
Centre-Val de Loire	3 850 €	9 300 €
Grand Est	5 000 €	
Guadeloupe		3 500 €
Guyane		
Hauts-de-France		19 100 €
Île-de-France	12 500 €	33 100 €
Réunion	3 500 €	
Martinique		2 500 €
Mayotte		
Normandie		3 000 €
Nouvelle-Aquitaine	6 000 €	8 500 €
Nouvelle-Calédonie		
Occitanie	1 500 €	2 700 €
Pays de la Loire		
Provence-Alpes-Côte d'Azur		8 600 €
Corse		
TOTAL	33 850 €	90 300 €

enveloppe multipliée par
2,7 par rapport à 2020

3. Plan de relance

Le plan de relance fédéral a été validé par le CA de juin 2021. Les différentes actions prévues sont progressivement mises en place :

PLAN DE RELANCE	POINT DE SITUATION
1°) Nouvelle organisation 2022 = droits de licence manifestation 0 (part fédérale)	FAIT, paramétrage informatique réalisé sur Espace Tri 2.0
2°) Nouveaux clubs 2022 = droits d'affiliation 0 (part fédérale) + 3 premières licences dirigeants offertes (part fédérale)	FAIT, paramétrage informatique réalisé sur Espace Tri 2.0
3°) 80 000 € fonds de soutien aux clubs et organisateurs en difficulté (critères d'éligibilité à préciser, dont l'obligation d'avoir effectué des demandes d'aides auprès des dispositifs existants - ANS, fonds de solidarité, activité partielle...)	A METTRE EN PLACE. Le BE propose au CA réuni à Châteauroux de rendre également éligibles les petits clubs en difficulté, même s'ils n'ont pas effectué de demande d'aide auprès des dispositifs existants. Le CA valide cette proposition à l'unanimité.
4°) 35 000 € 10 séances santé (dont communication sur le dispositif)	FAIT, opération "rentrée ? bougez!" en place https://www.fftri.com/pratiquer/debuter/rentrée-bougez/ 
5°) 5 000 € formation "réseaux sociaux" à destination des clubs, comités départementaux, ligues	LANCEMENT EN COURS, un questionnaire doit préalablement être adressé aux ligues, codep, clubs pour : <ul style="list-style-type: none"> • savoir qui souhaite bénéficier de cette formation • connaître les outils déjà utilisés • adapter l'offre de formation
6°) 40 000 € capsules vidéo (production + coût de distribution)	EN COURS
7°) 20 000 € crédit formation pour les clubs et CoDep ayant un soutien emploi ANS (géré par un groupe de travail, critères à définir)	A METTRE EN PLACE. Compte tenu de l'impossibilité de disposer des statistiques définitives de l'ANS pour l'année 2021, il faudra se baser sur les données 2020 pour estimer ce que représente le soutien par emploi.
8°) 40 000 € aide à l'emploi pour les clubs et CoDep bénéficiant d'une subvention emploi ANS (géré par un groupe de travail, critères à définir)	A METTRE EN PLACE. Compte tenu de l'impossibilité de disposer des statistiques définitives de l'ANS pour l'année 2021, il faudra se baser sur les données 2020 pour estimer ce que représente le soutien par emploi.
9°) 80 000 € Prod TV et facebook live	FAIT
10°) 300 000 € Aide exceptionnelle aux ligues pour la relance de l'activité, avec souhait de participation des ligues aux dispositifs 1) 2) 7) 8)	FAIT
600 000 € TOTAL	

4. Temps de réflexion : Paris 2024 et Héritage 2024

Le CA a été sollicité pour dégager une orientation fédérale qui, tout en impliquant les territoires, prenne en compte les conséquences de l'organisation des JOP à Paris. A quelques mois de la cérémonie d'ouverture des JO de 2024, l'enjeu est de déterminer comment s'approprier la notion d'héritage et le label "Terre de Jeux 2024" au niveau national et local.

Pour ce faire, trois groupes de travail ont été constitués afin de réfléchir en commun sur cette question. Ces groupes ont émis les propositions récapitulées dans le tableau ci-après :

<i>Groupe 1 : "Label Terre de Jeux : quelle mise en réseau? Rôles et missions des acteurs?"</i>	<i>Groupe 2 : "Label Terre de Jeux : un pilotage fédéral ou une impulsion régionale? Avantages et inconvénients."</i>	<i>Groupe 3 : "Label Terre de Jeux : qu'entendons-nous par héritage? Quel est celui que souhaite laisser la fédération?"</i>
<p>→ nécessité de définir un langage commun autour de ce label (plateforme : site fédéral)</p> <p>→ cartographier les territoires labellisés pour déterminer les cibles prioritaires d'action (fournir un kit d'action à ces territoires) + déterminer un accompagnateur des collectivités territoriales pour les "zones blanches" (par le comité, ligue ou F.F.TRI.)</p> <p>→ accompagner les clubs pour qu'ils entrent en contact avec les collectivités territoriales et se positionnent comme porteurs de projets</p>	<p>→ double pilotage : fédéral (impulsion politique et financière) et local (actions de mobilisation - UNSS, partenariats avec des écoles...)</p> <p>→ appui sur les outils existants pour la communication (sport santé notamment) : volonté d'ouvrir la pratique aux novices pour élargir la base des pratiquants</p> <p>→ se tourner vers l'extérieur pour avoir un regard nouveau sur la question</p>	<p>→ transmettre un héritage matériel mais aussi immatériel (valeurs)</p> <p>→ accès du plus grand nombre à cet héritage : cartographie des territoires labellisés + ceux sans club pour faire des actions de développement dès 2022</p> <p>→ adapter l'offre à la nouvelle demande (tant pour la pratique que pour la formation des cadres)</p> <p>→ faire sortir le triathlon des clubs : sport en entreprise, avec les collectivités, les écoles...</p>
<p>Synthèse du président Cédric GOSSE :</p> <p>Au regard des différents retours nous pouvons définir la question de "l'héritage" pour notre fédération:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout d'abord affirmer que c'est un pilotage national relayé dans les territoires et que cet axe est transversal à tout le projet fédéral. - Les actions du projet fédéral devront prioritairement être orientées vers les territoires déjà labellisés "Terre de Jeux avec l'objectif de faire sortir la fédération de ses murs. C'est-à-dire d'aller à la rencontre des villes, des espaces publics, des entreprises, de l'école. - Ces actions devront avoir un impact social en se centrant prioritairement sur les thèmes du sport-santé, de l'accessibilité pour le public éloigné de la pratique sportive (dont les QPV - ZRR), du sport scolaire, de l'éducation, de la culture, de la mixité, le handicap. 		

6. Signature de la convention UNSS et présentation du sport scolaire en lien avec la fédération

La directrice nationale de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), Madame Nathalie COSTANTINI s'est rendue disponible pour signer la convention 2021/2024 entre l'UNSS et la F.F.TRI.. Cette dernière permettra la mise en œuvre d'objectifs spécifiques et notamment la création de passerelles entre l'UNSS et la F.F.TRI. (tant au niveau de la formation des arbitres que de la pratique sportive).

Madame COSTANTINI a souligné l'importance de construire des conventions opérationnelles, basées sur un diagnostic des besoins, notamment au niveau de la formation et des compétitions, le tout pour développer des actions pertinentes.

7. Bilan des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020

La présence de Monsieur Benjamin MAZE, DTN, a permis à l'ensemble du CA de prendre connaissance du bilan technique des derniers JOP. Ce dernier, globalement positif, a mis en lumière de belles performances des athlètes paralympiques (Alexis HANQUINQUANT champion paralympique, Annouck CURZILLAT et sa guide Céline BOUSREZ médaillées de bronze) et un bilan plus mitigé concernant les jeux olympiques, même s'il faut saluer la médaille de bronze en relais mixte.

La meilleure performance olympique revient à Léonie PERIAULT qui termine à la 5ème place du triathlon féminin. Néanmoins, au regard du potentiel de l'Équipe de France, des résultats plus significatifs pouvaient légitimement être attendus. Si certains sportifs sont encore en période compétitive, ce qui ne permet pas une analyse commune "à froid" entre l'ensemble des acteurs, un premier état des lieux factuel est possible :

- Les athlètes olympiques masculins se classent entre la 13ème et la 21ème place, un résultat insuffisant.
- La 5ème place de Léonie PERIAULT.
- L'Équipe de France paralympique, présente dans 9 des 10 catégories paralympiques, réalise de bons ou très bons résultats dans 6 d'entre elles (écart réduit avec les athlètes médaillés).

L'analyse actuellement menée par une partie des élus et de la DTN, qui permettra de déterminer la feuille de route en vue de la prochaine échéance olympique et paralympique, porte entre autres sur l'évaluation de la performance des athlètes et du collectif, l'analyse de la performance des concurrents, l'efficacité du système actuel, les éléments organisationnels permettant d'améliorer le travail collectif et la performance de l'ensemble des acteurs.

8. Temps de réflexion : Projet fédéral

Trois groupes de travail ont à nouveau été constitués afin de réfléchir, cette fois, sur la question du projet fédéral et sa mise en œuvre. Leurs propositions ont été rassemblées dans le tableau ci-après :

<i>Groupe 1 : "Renforcer la dynamique de proximité : une fédération support au service de ses clubs et organisateurs"</i>	<i>Groupe 2 : "Poursuivre le développement en plaçant l'innovation, la créativité et l'impact social au coeur du projet associatif"</i>	<i>Groupe 3 : "Maintenir et développer un niveau de performance élevé"</i>
<p>→ importance de varier l'offre de formation : transmettre des compétences adaptées aux besoins des clubs (CQP, VAE...)</p> <p>→ développer la pratique des jeunes : cross-triathlon (possibilité de passerelles entre le raid et le triathlon), licence dès 4 ans (aisance aquatique)</p> <p>→ formation des dirigeants associatifs : permettre un développement progressif et pérenne des clubs et des comités départementaux</p> <p>→ assurer la proximité par le développement des "espaces triathlon" dans le cadre de la démarche "Héritage 2024"</p> <p>→ réfléchir à une évolution du Pass compétition (mis en place d'une "part organisateur")</p>	<p>→ optimiser l'Espace Tri pour alléger sa gestion pour les clubs (paiement en plusieurs fois, formulaires personnalisés de prise de licence...)</p> <p>→ construire une véritable base de données des résultats des compétitions</p> <p>→ mettre plus en avant les épreuves internationales (résultats centralisés et en direct sur une même plateforme)</p> <p>→ questionnement sur la nécessité de mettre en avant les bénévoles oeuvrant dans les associations</p> <p>→ développer des sites internet pour tous les organes déconcentrés (même base pour tous)</p>	<p>→ nécessité de recentrer les champs d'action au vu de la proximité avec les prochains JOP : "Oser, c'est choisir!"</p> <p>→ nécessité de repenser l'organisation des courses jeunes pour se rapprocher de celles du haut niveau (revêtement, type de parcours, etc)</p> <p>→ construire les actions à travers du prisme "Label Terre de Jeux"</p> <p>→ questionnement de l'apport des épreuves "longue distance" dans le projet de performance</p> <p>→ réflexion sur le calendrier compétitif (Grand Prix notamment)</p>
<p>Synthèse du président Cédric GOSSE :</p> <p>Si le projet fédéral se doit d'englober l'ensemble de ses acteurs (associations sportives, organisateurs, sportifs de haut niveau, etc), il nécessite encore une réflexion plus approfondie sur sa mise en œuvre. Par conséquent, les débats sur cette thématique seront poursuivis dans le cadre des prochains CA en présentiel.</p>		

Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation.

Cédric GOSSE
Président

Didier SERRANO
Secrétaire Général